FO DGFiP SECTION DE L'ESSONNE

Compte rendu de la CAPL n° 1 du 20 juin 2019

La CAPL s'est tenu avec le quorum de trois quart des représentants du personnel, les élus CFDT/CFTC étaient absents.

Premier point de l'ordre du jour, l'approbation des procès verbaux des CAPL du 9 et 16 novembre 2018 (approuvées à l'unanimité).

Second point, élaboration du mouvement des inspecteurs des finances publiques au 01/09/2019.

Le mouvement 2019 est marqué par le changement des règles de première affectation des inspecteurs issus des concours externe et interne (affectation au département sans RAN, par bloc fonctionnel et au rang de classement au concours). Le nombre de place sur le département et la répartition par bloc sont proposés par la direction accueillante. L'affectation se décide dès l'entrée à l'ENFIP.

Premier constat, l'arrivée massive des stagiaires, au nombre de 35 après ponction de la Centrale et des directions spécialisées, a bloqué l'arrivée de titulaire sur le département de l'Essonne. Le résultat est sans appel, il n'y a que deux entrants dans l'Essonne dont un sur poste au choix. Pour mémoire, à l'issue du mouvement national, huit demandes de rapprochement n'ont pas été satisfaites sur notre département, un encombrement sans précédant qui n'est pas acceptable.

Second constat, ces nouvelles règles ne permettent pas de faciliter la gestion et l'équilibre des personnels, puisque les affectations laissent de grosses carences dans certains services (du contrôle fiscal et plus particulièrement dans les brigades de vérifications qui sont toutes en sous effectifs) alors même que d'autres services sont excédentaires (principalement en direction).

Troisième constat, cette ensemble de règles ne permet pas aux représentants locaux du personnel de jouer un rôle dans les affectations, puisque les stagiaires sont tous affectés au département, sans RAN. Les marges de manœuvre sont donc très limitées. Un avant-goût de l'affectation « tout emploi » au département à compter de l'année 2020 pour les titulaires.

Pour finir, la volonté affichée par la direction était de permettre une arrivée massive d'inspecteurs stagiaires en 2019 pour anticiper les fins d'activité des deux années à venir. Le bilan est très mitigé puisque cette arrivée massive ne comble pas les vacances de poste et creuse les inégalités entre service. Elle ferme le département aux inspecteurs titulaires et dégage un solde positif au 01/09/2019 de deux inspecteurs sur l'Essonne. Difficile de croire que cela suffira à couvrir les prochains départs.

Dans ces conditions, FODGIP 91 a voté contre ce mouvement local.